



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

<p>COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JUIN 2017</p>
--

L'an deux mille dix-sept , le MERCREDI 28 JUIN 2017 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 15 juin 2017, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme LIBERT-ALBANDEL, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme BELIPHANTE, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme COMBE, M. CAGANI

Etaient excusées : Mme DUPRÉ pouvoir à Mme COUSTEIX, Mme HARTMANN pouvoir à M. BENSOUSSAN

Etaient absent : M. GOUFFIER-CHA

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. MALÉ



M. MALÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

M. Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire, chargé de la collecte sélective, répond à une question de M. François STEIN, Conseiller municipal du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative au nouveau mode de collecte des « encombrants ».

Mme Anne-Laurence ROUGER, Adjointe au Maire, chargée de la petite enfance et de l'enfance, répond à une question de Mme Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Conseillère municipale du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative au projet de la semaine de 4 jours.

M. Christophe BOISSIÈRE, Adjoint au Maire, chargé du cadre de vie, de la propreté et des déplacements, répond à une question de Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative à la sécurisation de la sortie de la piste cyclable rue Defrance.



LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité (2 abstentions : Mme MAFFRE-BOUCLET, M. STEIN), le compte rendu de la séance du 29 mars 2017.

I. FINANCES

LE CONSEIL

Sous la présidence de Monsieur le Maire,

- ▷ **DÉCLARE**, à l'unanimité, que les comptes de gestion du budget principal de la Ville et des budgets annexes de la restauration municipale, des spectacles vivants et des marchés d'approvisionnement dressés pour l'exercice 2016 par Monsieur le Trésorier principal, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur tant au regard de l'ensemble des opérations comptables que de l'exécution budgétaire, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

Sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Adjointe au Maire chargée des finances locales et de la performance de l'action publique,

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 5 abstentions : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, COMBE, MM. STEIN, CAGANI, - M. LAFON, Maire, est absent et ne prend pas part au vote, le compte administratif concernant le budget principal pour l'exercice 2016, et affecte l'excédent de la section de fonctionnement du budget principal de la commune qui s'élève pour l'exercice 2016 à 10 453 214,99 €, à la section d'investissement, au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour 10 290 066,26 € et au poste 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 163 148,73 €.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, - M. LAFON, Maire, est absent et ne prend pas part au vote, le compte administratif concernant le budget annexe de la restauration municipale pour l'exercice 2016 et affecte l'excédent de la section de fonctionnement soit 2 589,47 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, - M. LAFON, Maire, est absent et ne prend pas part au vote, **le compte administratif concernant le budget annexe des Spectacles Vivants pour l'exercice 2016 et affecte l'excédent de la section de fonctionnement soit 12 637,44 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».**
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, - M. LAFON, Maire, est absent et ne prend pas part au vote, **le compte administratif concernant le budget annexe des Marchés d'Approvisionnement pour l'exercice 2016 et affecte l'excédent de la section de fonctionnement soit 60,96 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».**

Sous la présidence de Monsieur le Maire,

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 5 abstentions : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, COMBE, MM. STEIN, CAGANI, **le budget supplémentaire pour l'exercice 2017 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 27 019 135,36 € pour le budget principal de la Ville.**
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, **le budget supplémentaire pour l'exercice 2017 du budget annexe de la restauration municipale qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 2 589,47 €.**
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, **le budget supplémentaire pour l'exercice 2017 du budget annexe des spectacles vivants qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 12 637,44 €.**
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, **le budget supplémentaire pour l'exercice 2017 du budget annexe des marchés d'approvisionnement qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 48 341,56 €.**
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité 3 abstentions : Mme MAFFRE-BOUCLET, MM. STEIN, CAGANI, **de souscrire 288 actions à titre irréductible pour un montant de 996 480 € et 2 actions à titre réductible pour un montant de 6 920 € pour un montant total de 1 003 400€ d'actions nouvelles émises par la VINCEM pour augmenter son capital.**
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité 1 abstention : M. CAGANI, **d'acquérir les 16 actions cédées par l'OPH de Vincennes d'une valeur nominale de 750 €, moyennant le prix unitaire de 3 460 €, soit un prix global de 55 360 €.**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 3 abstentions : Mme MAFFRE-BOUCLET, MM. STEIN, CAGANI, **la modification des statuts de la VINCEM en les complétant de nouvelles missions.**

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la communication du rapport mentionnant les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France portant sur la gestion de la commune sur la période de l'année 2008 à l'année 2016.

II. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

LE CONSEIL

- ▷ **DÉSIGNE**, à la majorité 5 voix contre : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, COMBE, MM. STEIN, CAGANI, Mme Alida VALVERDE, Conseillère municipale, en qualité de représentante de la commune au sein du Conseil d'administration de l'association Espace Daniel-Sorano.

III. RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 2 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, M. CAGANI, - 3 abstentions : MMe MAFFRE-BOUCLET, COMBE, M. STEIN, les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communal.
- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation de l'additif au plan de formation 2016/2017 du personnel de la Ville.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, les prestations d'action sociale 2017 en faveur du personnel territorial de la ville de Vincennes.

IV. LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

LE CONSEIL

- ▷ **ACCORDE**, à l'unanimité, la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 485 838 € souscrit par la société LOGIREP auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer

l'opération de réhabilitation d'un immeuble de 12 logements sociaux sis 54 rue de Strasbourg à Vincennes.

- ▷ **ATTRIBUE, à l'unanimité, à la Société LOGIREP une subvention pour surcharge foncière de 360 000 € pour l'opération de réhabilitation d'un immeuble de 12 logements sociaux sis 54 rue de Strasbourg à Vincennes.**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la convention réservant 4 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société LOGIREP, en contrepartie de la garantie des emprunts et de la subvention, accordées pour l'opération de réhabilitation d'un immeuble de 12 logements sociaux sis 54 rue de Strasbourg à Vincennes et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

V. TRAVAUX, URBANISME

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu financier de la concession d'aménagement de la ZAC Fontenay et ses annexes présentés par la VINCEM, concessionnaire, pour l'année 2015-2016.**

VI. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE, à l'unanimité, la rétrocession du bail commercial 32 rue Robert Giraudineau à la SARL DECHENAUD, en cours de formation, représentée par Monsieur Julien DECHENAUD.**

VII. CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE, à la majorité 3 abstentions : MMe HAUCHEMAILLE, COMBE, M. CAGANI, la convention de partenariat avec l'association Vincennes en concert - Prima la Musica et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 3 abstentions : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, M. STEIN, la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'Association *Espace Daniel-Sorano* et autorise Monsieur Le Maire à la signer.
- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport sur le bilan d'activités 2016 de l'association « Festival AMERICA » et notamment de la réalisation de la huitième édition du Festival.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'association *Festival America* et autorise Monsieur le Maire à la signer.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de créer à compter du 1^{er} septembre 2017, les tarifs correspondant aux différentes catégories de spectacles proposés par la Ville.
- ▷ **FIXE**, à l'unanimité, les tarifs des nouveaux objets à l'effigie de la Ville proposés à la vente à compter du 3 juillet 2017.
- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, une subvention à chacune des associations suivantes :

Association des Musiques pour Adultes au Conservatoire - AMAC	480 €
Choeur Saint-Louis de Vincennes	250 €
Ensemble choral de Vincennes	320 €
Kids and Music	100 €
Tonalités	200 €

à la majorité, 1 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, - 4 abstentions : MMe MAFFRE-BOUCLET, COMBE, M. STEIN, M. CAGANI, à l'association suivante :

Vincennes en concert - Prima la musica	5 000 €
--	---------

- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 10 500 € auprès de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France pour la mise en place des actions de valorisation du patrimoine vincennois en 2017.

VIII. ENFANCE

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville et la Caisse des écoles pour les achats de jeux, jouets, livres scolaires et de fin d'année et de fournitures pédagogiques et autorise Monsieur le Maire à la signer.

IX. JEUNESSE

LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité 2 abstentions : Mme COMBE, M. CAGANI, **d'attribuer des aides financières aux porteurs de projets suivants :**
 - 500 € au projet « **Projet humanitaire Au Pérou** », présenté par madame Félicie Verdier ;
 - 100 € au projet « **Course croisière étudiante** », présenté par monsieur Mathieu Bablet ;
 - 300 € au projet « **Camp scout en Roumanie** », présenté par madame Edith Zablocki ;
 - 500 € au projet « **Projet de solidarité et construction au Cameroun** », présenté par monsieur Victor Lugan ;
 - 500 € au projet « **Projet de solidarité internationale au Vietnam** », présenté par madame Charlotte Muris ;
 - 500 € au projet « **Projet humanitaire à Madagascar** », présenté par monsieur Pierre-Louis Piel ;
 - 400 € au projet « **Projet solidaire à Madagascar** », présenté par madame Morgane Cadene ;

X. HANDICAP

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, **de la présentation du rapport annuel établi par la Commission communale pour l'accessibilité au titre de l'année 2016.**
- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, **de la présentation du bilan annuel du Plan Handicap 2012/2016 au titre de l'année 2016.**
- ▷ **ADOPTE**, à l'unanimité, **le nouveau Plan Handicap 2017-2021.**

XI. RELATIONS INTERNATIONALES

LE CONSEIL

- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, **une subvention à chacune des associations suivantes :**

	Aide à projet
Café bilingue Vincennes	1 300 €
Cercle d'Escrime de Vincennes	2 000 €
Choeur Saint-Louis de Vincennes	2 500 €

XII. DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, **de la présentation du rapport de la Société DADOUN sur l'exécution de la délégation de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement de la Ville de Vincennes pour l'année 2016 (période du 1^{er} janvier au 29 février 2016).**
- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, **de la présentation du rapport annuel sur l'exécution de la délégation de service public des parkings Hôtel-de-Ville, Georges-Pompidou et Mowat ainsi que du stationnement de surface pour l'année 2016, transmis par la société EFFIPARC Ile-de-France.**
- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, **de la présentation du rapport annuel sur l'exécution de la délégation de service public du parking Cœur de Ville transmis par la société EFFIPARC Ile-de-France pour l'année 2016.**

XIII. RAPPORTS ANNUELS

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à la majorité 2 conseillers ne prennent pas part au vote : Mme MAFFRE-BOUCLET, M. STEIN, **de la présentation du rapport de gestion 2015/2016 de la Société d'économie mixte VINCEM.**
- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, **de la présentation du rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets au titre de l'année 2016.**

- VŒUX

▷ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu présenté par l'élu d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », concernant la préservation des libertés publiques, **infirmée à la majorité** (4 voix pour : Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN; Mme COMBE, M. CAGANI - 38 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme LIBERT-ALBANEL, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ (par pouvoir à Mme COUSTEIX), M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme BELIPHANTE, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, Mme HARTMANN (par pouvoir à M. BENSOUSSAN) , M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme COMBE).



Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au 27 septembre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 15.

**Le Président,
Laurent LAFON**

**Le Secrétaire,
Robert MALÉ**



Réunion du Conseil municipal du 28 septembre 2016

Question orale posée par François STEIN, au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », sur le nouveau mode de collecte des « encombrants »

Monsieur Le Maire et Cher-e-s Collègues,

Comme il a été annoncé à diverses occasions et notamment dans l'édition de « Vincennes Info » de juin, à partir du 1^{er} octobre la collecte des « encombrants » en pied d'immeuble du 1^{er} lundi du mois va être remplacée par une collecte sur rendez-vous par appel d'un numéro vert.

Il est certain que le système de collecte au pied d'immeuble était source de nuisances en termes d'occupation des trottoirs, de propreté de l'espace public, de rondes de « glaneurs » plus ou moins organisés et de confusion sur la nature des objets qui pouvaient être déposés ou non.

La gestion durable des déchets est l'un des aspects principaux de l'acte II de l'Agenda 21 de la Ville (Axe 2) et notamment les actions du paragraphe V « Tri, recyclage, troc ».

D'autre part, depuis le 1er janvier 2017, c'est l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois qui exerce, en lieu et place de ses communes membres, la compétence déchets ménagers et assimilés.

Aussi, permettez-nous, Monsieur le Maire de vous interroger :

Est-ce que le système de collecte des déchets verts qui est également « au pied d'immeuble » va être également et à nouveau être arrêté ?

Est-il envisagé que ce système de collecte sur demande soit élargi à des objets qui jusqu'à présent doivent être remis aux déchetteries mobiles (déchets spéciaux, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets de chantiers), ce, entre autre, dans un souci d'aider notamment les personnes sans véhicules et/ou à mobilité réduite ?

Comment comptez-vous communiquer sur ces changements pour éviter toutes confusions et nuisances dans la mise-en-place de ce nouveau système ? Y-aura-t-il des actions d'information dans les différents quartiers de la Ville par exemple ?

Comptez-vous coordonner les actions de collecte avec des actions particulières sur le recyclage et ou avec des associations humanitaires ou sociales ?

Plus généralement, comment souhaitez-vous inscrire l'action de la Ville dans celle du Territoire et particulièrement dans un souci de coopération, d'intégration, de mise en réseau de moyens tels que les déchetteries et d'action en commun pour le développement du troc, du recyclage et plus généralement de l'économie circulaire ?

Réponse de Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au maire chargé du développement économique, de la collecte sélective et du développement durable, à la question orale de M. François STEIN, conseiller municipal du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Monsieur le Conseiller municipal,
Chers collègues,

Effectivement, nous avons fait le choix de modifier, à compter du 1^{er} octobre prochain, le mode de collecte des encombrants. Vous l'avez dit, les nuisances inhérentes à la collecte en pied d'immeuble ne permettent plus de laisser ce système perdurer, à la fois pour la propreté de nos trottoirs, mais aussi parce que malheureusement, le non-respect des règles de tri et le mélange avec les encombrants de toutes sortes de déchets assimilables à des dépôts sauvages posent un vrai problème en matière de développement durable.

C'est donc dans un souci d'amélioration du cadre de vie et dans le cadre évidemment de l'Agenda 21 que nous avons retravaillé ce dispositif. Le système de collecte sur rendez-vous est en vigueur dans bien d'autres villes de France à commencer par Paris et, sur notre Territoire, à Saint-Maur ou Nogent/Le Perreux.

Très concrètement, les Vincennois devront appeler le numéro vert du service Collecte et propreté urbaine (le 0800 77 00 66) pour prendre rendez-vous. Un agent les conseillera en fonction de ce qu'ils souhaitent jeter et, s'il ne s'agit pas d'encombrants, les orientera, suivant les cas, vers les déchetteries mobiles, vers les recycleries voisines ou vers les filières de collecte adaptées. Ce contact pédagogique sera bénéfique à tous et apportera un vrai plus pour améliorer le recyclage.

Parallèlement, nous resterons bien sûr très vigilants sur la lutte contre les dépôts sauvages.

Cela nécessitera, vous avez raison de le souligner, un important plan de communication. Nous avons déjà annoncé ce changement lors des Rencontres de quartier, et nous poursuivrons à la rentrée une phase d'information intense dans l'ensemble des médias municipaux.

Il n'est pas question d'étendre cette collecte aux autres déchets, car les encombrants correspondent à une filière spécifique.

La situation pour les D3E est simple puisque les commerçants doivent reprendre les appareils remplacés, et qu'ils sont aussi collectés en déchetterie mobile. Sur les autres déchets, l'entraide entre voisins a aussi son rôle à jouer, demain comme aujourd'hui : ce sont rarement les personnes à mobilité réduite qui déposent des kilos de gravats au pied de leur immeuble...

Enfin, je vous précise que le système de collecte des déchets verts ne sera pas modifié.

Vous le rappelez, le Territoire a la compétence des déchets ménagers et assimilés. Dans la période transitoire actuelle, il gère les budgets de marchés en cours d'exécution et de leurs avenants, et est amené à prendre la main au fur et à mesure que les marchés des villes se terminent. Ainsi, le Territoire se concentre actuellement sur le marché relatif aux bacs de collecte.

Nous avons bien évidemment pensé ce changement en associant l'EPT Paris Est Marne et Bois à notre réflexion, et il suivra avec attention cette évolution qui pourra être reprise ensuite sur l'ensemble du Territoire. Mais la coopération au sein du Territoire entre communes voisines a déjà commencé sur ces sujets puisque, vous le savez, Vincennois et Saint-Mandéens partagent par exemple leurs déchetteries mobiles de manière indifférenciée.



Réunion du Conseil municipal du 28 septembre 2016

Question orale posée par Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », sur le projet de la semaine de 4 jours

Monsieur Le Maire et Cher-e-s Collègues,

Un projet de décret de Jean-Michel BLANQUER, le nouveau ministre de l'Éducation nationale, pourrait modifier les rythmes scolaires et acter le retour à la semaine de 4 jours. Sans remettre en cause la réforme Peillon, qui avait instauré le principe de la semaine de 4 jours et demi, le texte semble laisser la possibilité aux représentants départementaux de l'Éducation nationale et surtout aux acteurs locaux (communes, établissements scolaires en lien avec les conseils d'école de répartir le temps scolaire sur 4 jours)

Pour mémoire, le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 a instauré la mise en place d'une semaine scolaire sur 9 demi-journées, le nombre d'heures dédié à l'enseignement restant de 24 heures par semaine, réparties sur 5 jours du lundi au vendredi à raison de 5h30 maximum par jour et de 3h30 maximum par demi-journée. Pour permettre cette nouvelle organisation les communes ont mis en place 3h par semaine de Temps d'Activités Périscolaires dit (TAP).

Cette réforme a donc permis d'assurer un plus grand respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, grâce à une meilleure répartition des heures d'enseignement en classe sur la semaine, à un allègement du nombre d'heures d'enseignement par jour et à une programmation des séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

Elle a permis également de répondre plus efficacement à la difficulté scolaire dans le cadre de périodes d'enseignement en groupes restreints.

En outre, la mise en place d'activités diverses pour les temps d'aménagement afin d'alléger les journées d'enseignement, s'est progressivement mis en place y compris sur notre ville et nous ne pouvons que nous en satisfaire.

En effet, la mise en place des nouveaux rythmes a facilité une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire à travers l'ensemble des activités proposées aux élèves au cours de la journée et organisées de façon complémentaire grâce à un dialogue avec les associations de parents d'élèves, les conseils d'école et la ville concrétisé dans le Projet Educatif Territorial Vincennes pour la période 2015 2017.

Aussi, Monsieur le Maire, souhaitons-nous vous poser la question suivante :

Quel est votre avis sur la possible l'application de ce décret et le retour à la semaine des 4 jours sur notre ville et pouvez-vous préciser quelles seraient les orientations que vous entendez donner à ce sujet en vue de l'élaboration du prochain Projet éducatif territorial vincennois ?

Réponse de Mme Anne-Laurence ROUGER, Adjointe au maire chargée de la Petite enfance et de l'Enfance à la question orale de Madame Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Conseillère municipale du Parti Socialiste de la liste « ENSEMBLE, VINCENNES EN MIEUX ».

Chère Collègue,

Définitivement ces rythmes scolaires auront beaucoup fait parler d'eux ces trois dernières années ! 4 jours PUIS 4 jours et demi ; maintenant c'est 4 jours OU 4 jours et demi ?

Comme vous l'affirmez dans votre question, la réforme des rythmes scolaires en 2014, s'est finalement mise en place avec le souci permanent de répondre aux exigences imposées par les textes mais aussi, autant que possible, en tenant compte du rythme de l'enfant et des contraintes des familles.

Si comme vous le confirmez, et nous pouvons tous en convenir, le bilan est satisfaisant, nous le devons avant tout à la méthode qui a été la nôtre : celle d'abord de la réflexion puis de la concertation.

Au choix qui s'offre à nous désormais, la réponse sera la même : une concertation sera menée avec l'ensemble des acteurs concernés et impactés par ce changement, si changement il y a ...

Rien, en effet, ne sera fait dans la précipitation. Le temps est plus que nécessaire afin de peser toutes les conséquences d'une telle décision sur l'organisation des familles mais aussi sur celle des activités municipales et associatives ...



Question relative à la sécurisation de sortie de la piste cyclable rue Defrance

Monsieur le Maire, chers collègues,

Les habitants du quartier Est ont été conviés à une réunion d'information sur l'aménagement des deux tiers de la rue Defrance qui est une voie départementale.

Le projet était définitif et ne pouvait pas être modifié, mais les nombreuses questions posées ont prouvé que les Vincennois ont des idées si jamais on décidait de les consulter avant tout nouveau projet. Une question en particulier a attiré notre attention sur la sécurisation de la sortie de la piste cyclable. Nous vous rappelons que le carrefour des rues Pasteur/Déroulède /Félix Faure et Defrance n'est pas inclus dans le périmètre du projet et qu'il restera en l'état.

Or, si la piste cyclable est sécurisée sur toute la longueur, la sortie de piste qui est située au niveau d'un espace vert en triangle qui sépare les rues Defrance et Félix Faure est dangereuse.

Les cyclistes ne pourront plus aller tout droit pour aller aux Rigollots car la rue Defrance est en sens interdit pour eux ; ils devront donc tourner à droite pour utiliser le cheminement piéton puis pour tourner à gauche rue Félix Faure, ils vont traverser par le passage piéton qui n'a jamais été sécurisé.

Compte tenu de la vitesse des automobilistes et du manque de visibilité de cette rue en courbe, Monsieur le maire, pouvez-vous nous préciser si des mesures de sécurité sont prévues par Vincennes en complément du projet du département et si oui lesquelles car les travaux viennent de commencer.

Sur un plan plus général, envisagez-vous d'améliorer les axes de circulation pour les cyclistes à travers l'élaboration d'un plan vélo à l'échelle de la Ville, même si cela implique un plus grand dialogue tant avec les autorités départementales et nationales que les associations concernées ?

Réponse de Monsieur Christophe BOISSIÈRE, Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la propreté et des déplacements, à la question orale de Madame Muriel HAUCHEMAILLE, conseillère municipale d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Chère Collègue,

Comme vous le soulignez, la rue Defrance est une voie départementale. Depuis de nombreuses années, la Ville relayait les attentes des riverains afin que cette rue extrêmement passante fasse l'objet d'aménagements qui en pacifient l'usage pour tous. Notamment en insérant au mieux les cyclistes et sécurisant davantage ses carrefours et les traversées piétonnes.

Nous avons donc accueilli avec une grande satisfaction la volonté du Conseil départemental d'intervenir sur cette voie, et ce sujet avait l'objet de nos discussions lors de la visite à Vincennes en janvier dernier de son président.

Le Département sur ce projet est maître d'ouvrage et maître d'œuvre sur les aménagements de voirie et l'éclairage public, la Ville intervenant de manière complémentaire sur la rénovation des trottoirs et des jardinières.

Vous évoquez la réunion publique du 17 mai dernier : vous me permettez de souligner que cette réunion a été organisée à l'initiative de la Ville, qui souhaitait que les riverains puissent réagir au projet retenu par le Département.

Cette réunion a tenu ses promesses, puisque plusieurs décisions ont été prises tenant compte des remarques des habitants et représentants d'associations présentes.

Par ailleurs des contacts sur place avec les commerçants ont été organisés par mon collègue Éric Bensoussan.

Le Conseil départemental a ainsi prévu :

- d'accroître la longueur de la place livraison au niveau du magasin Super U pour tenir compte du gabarit des camions les plus fréquemment utilisateurs de cette place,
- de créer également un arrêt minute dans ce secteur,
- de déplacer de quelques mètres une place PMR au niveau du 56, rue Defrance,
- de créer une place de livraison de plus au début de la rue près de la boulangerie, de l'épicerie et du café,
- de décaler un peu l'arrêt de bus du 118 du secteur du jardin exotique en cohérence avec la jardinière du 75 rue Defrance,
- et de modifier comme vous l'évoquez la configuration de la fin de la piste cyclable au niveau du carrefour Pasteur/Paul-Déroulède/Félix-Faure.

La configuration du secteur, avec le passage soudain à double-sens de la rue Defrance réunie à la rue Félix-Faure, pose effectivement un vrai problème pour l'insertion des cyclistes venant de la future piste à contre-sens. Je vous précise d'ailleurs que la rue Félix-Faure est elle aussi départementale et que les aménagements n'y sont pas de la compétence de la Ville.

La fin de la piste sera déplacée après l'espace planté pour rejoindre le passage piéton rue Félix-Faure, et une signalétique adaptée sera posée : cela rendra plus lisible pour les usagers la réinsertion des cyclistes dans le prolongement de la rue Félix-Faure. La Ville veillera de son côté sur cet espace vert à assurer la meilleure visibilité aux cyclistes.

Vous le voyez, nous avons travaillé ensemble pour améliorer ce projet dans la mesure de ce que la configuration des lieux permet.

Plus généralement, depuis quinze ans, la place faite au vélo dans notre commune a considérablement augmenté. Vincennes compte aujourd'hui 15 km linéaires d'espaces apaisés (soit 44 % des rues de la ville), et 5,2 km de bandes ou pistes cyclables dont 2,9 km en dehors des espaces apaisés.

Vous verrez avec satisfaction les pistes cyclables rouvrir cours Marigny dans le cadre des travaux du Projet de ville, et le vélo a aussi toute sa place dans l'espace apaisé en cours de création dans le secteur Jarry/Silvestri/Liberté/Marseillaise, ou encore sur l'aménagement dans quelques semaines du pont de l'avenue de la République.

Nous poursuivons la mise en double sens cyclables de rues limitées à 30 km/h.

Nous avons mis en place le tourne-à-droite et va tout droit pour les cyclistes, et nous avons multiplié les parcs vélos : Vincennes compte plus de 1 500 places soit 3,4 % du stationnement réservé aux vélos répondant ainsi aux objectifs du PDU Ile-de-France. Toutes nos actions tiennent compte évidemment aussi du Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables... et des remarques des usagers et des associations.

Monsieur le Maire il y a quelques mois, puis Éric Bensoussan et moi-même il y a quelques semaines, avons reçu l'association Vincennes à vélo qui nous a transmis des propositions constructives et sur lesquelles nous avons pu discuter.

C'est cet esprit de dialogue qui nous anime sur tous ces sujets, avec les associations comme avec les partenaires institutionnels. La seule limite hélas est, bien souvent, l'héritage géographique qui rend difficile l'aménagement de certaines voies pour y faire coexister tous les usages de manière apaisée.
